



Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

RTI03.8.1.1

Changement de genre

Transformation de Camionnette (CTTE) en Voiture Particulière (VP)

VÉHICULES CONCERNÉS

Véhicules usagés du genre CTTE (camionnette) carrosserie DERIV VP uniquement (voir indications sur le certificat d'immatriculation) transformées en VP (voiture particulière)

La transformation d'une CTTE en VP peut être réalisée lorsque les 2 conditions sont simultanément remplies :

- La transformation est réalisée dans le cadre d'un changement de propriétaire
- Le type de ce véhicule n'a pas fait l'objet d'un agrément de prototype par le constructeur

La transformation d'une CTTE en VP ne préjuge pas des décisions que pourrait prendre l'administration fiscale quant aux règles applicables en la matière.

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- ☐ Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- ☐ Pièce 2 Titre de circulation du véhicule (carte grise)
- ☐ Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive ou copie du certificat de conformité CE du véhicule d'origine
- ☐ Pièce 4 Attestation établie par le transformateur du véhicule précisant que ce dernier redevient conforme au type initial, notamment en ce qui concerne ses aménagements intérieurs (cf. modèle annexe 2)
- ☐ Pièce 5 Justificatif(s) de l'origine des banquettes, des sièges et des ceintures de sécurité
- ☐ Pièce 6 Justificatif(s) du Service Technique du constructeur prouvant que le type de ce véhicule n'a pas fait l'objet d'un agrément de prototype par le constructeur pour la transformation de CTTE en VP
Nota : sauf si le véhicule a été réceptionné en CTTE/DERIV VP et que le demandeur peut fournir la copie du PV correspondant à cette réception à titre isolé,
- ☐ Pièce 7 Certificat de cession du véhicule
- ☐ Pièce 8 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, établi par un centre agréé par la préfecture pour les véhicules de plus de 4 ans (datant de moins de 6 mois)

PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VEHICULE

- ☐ Plaque de transformation à poser sur le véhicule (cf. modèle annexe 3)
- ☐ Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIEE/DREAL/DEAL

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIEE/DREAL/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DRIEE/DREAL/DEAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

ANNEXE 1

DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ

Motif de la réception :
(voir intitulé de la fiche de constitution du dossier)

Je soussigné : (*Nom et prénom*)
propriétaire du véhicule ci dessous désigné
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

☐ Donne mandat à :
(*coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant*)
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

☐ Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :
Numéro d'immatriculation :
Marque :
Type :
N° d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur. Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule*).

☐ Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :
.....
.....
.....

A, le
(*Signature du propriétaire*)

ANNEXE 2

**ATTESTATION DE REMISE EN CONFORMITE
D'UNE CAMIONNETTE (CTTE) EN VOITURE PARTICULIERE (VP) ETABLIE PAR L'AMENAGEUR**

Je, soussigné :

Atteste que le véhicule :

Marque :

Appellation commerciale :

Genre :

Type :

Numéro de série :

Appartenant à :

a été remis en conformité au type réceptionné français ou CEE sous le

n°

le..... (date du procès-verbal de réception)

Fait à , le

Signature et cachet
nom et qualité

ANNEXE 3

MODELE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure à proximité de la plaque du constructeur ou sur un élément indémontable du véhicule.

Transformateur :
(*désignation de l'entreprise qui a effectué l'installation*)

N° d'identification :

Motif RTI : transformation CTTE →VP

Le N° d'identification est celui figurant sur la carte grise du véhicule (ou le certificat de conformité).

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.